



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

ARRETÉ

**portant restriction temporaire de travaux agricoles pour la prévention et la
protection contre les incendies**

LE PRÉFET,

**Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le code forestier et notamment l'article L131-6 ;

VU le code pénal ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 22 avril 2026 nommant Monsieur David CLAVIÈRE, préfet du Calvados ;

VU le décret du président de la République du 31 juillet 2025 portant nomination du directeur de cabinet du préfet du Calvados, Monsieur Yassine BOUZIANE

VU l'arrêté du 18 mai 2026 portant délégation de signature à Monsieur Yassine BOUZIANE, directeur de cabinet du préfet du Calvados ;

CONSIDÉRANT les conditions climatiques actuelles extrêmement défavorables sur le département du Calvados ;

CONSIDÉRANT que les températures élevées, associées à un déficit hydrique prolongé et à la sécheresse de la végétation, créent des conditions particulièrement favorables à l'éclosion et à la propagation rapide des incendies ;

CONSIDÉRANT l'indice de risque d'incendie agricole du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados sur certains secteurs du département ;

CONSIDÉRANT la nécessité de limiter les causes de départ de feu, notamment liés à l'utilisation d'engins motorisés agricoles pour certaines activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que pour préserver la sécurité des personnes, des biens, des activités économiques et sociales, il convient de réglementer certaines activités agricoles notamment en cas de risque élevé de feux de végétation ;

SUR PROPOSITION de la directrice départementale des territoires et de la mer ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : restrictions des activités professionnelles agricoles

Dès signature du présent arrêté et jusqu'au mercredi 15 juillet 2026 à 8h00, les travaux de récolte des grandes cultures, les travaux de fauche, fanage, andainage et pressage, ainsi que toute activité avec usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement ou production d'étincelles, sont interdits de 14h00 à 20h00 sur les secteurs identifiés ci-dessous (cf. carte en annexe) :

- Plaine de Caen ;
- Pays d'Auge ;
- Pré-bocage Vallée de l'Orne ;
- Bocage ;
- Sud plaine.

Pendant les périodes autorisées, les activités d'exploitation et de travaux sont réalisées avec la plus grande prudence. Les exploitants doivent disposer, sur le chantier, d'un moyen d'extinction du feu, de moyens de travail du sol (outils attelés) et d'un moyen d'alerte.

Avant de quitter la parcelle, une reconnaissance doit être effectuée pour vérifier l'absence de départ de feu.

Les autres travaux dans les parcelles agricoles restent autorisés à condition que la sécurité soit assurée en permanence par la présence d'un moyen d'extinction du feu, de moyens de travail du sol (outils attelés) et d'un moyen d'alerte.

ARTICLE 2 :

Le ramassage des bottes de paille reste autorisé sur tout le territoire du département.

ARTICLE 3 : Contrôles et sanctions

Les infractions aux dispositions du présent décret seront poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Les contrevenants sont passibles de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe.

En outre, le fait de provoquer un incendie est sanctionné conformément aux dispositions du Code pénal.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique < Télérecours citoyens >, accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

ARTICLE 6 :

Le directeur de cabinet, la directrice départementale des territoires et de la mer, le directeur interdépartemental de la police nationale et le commandant du groupement de gendarmerie départementale, les maires des communes des secteurs identifiés sont chargés chacun en qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

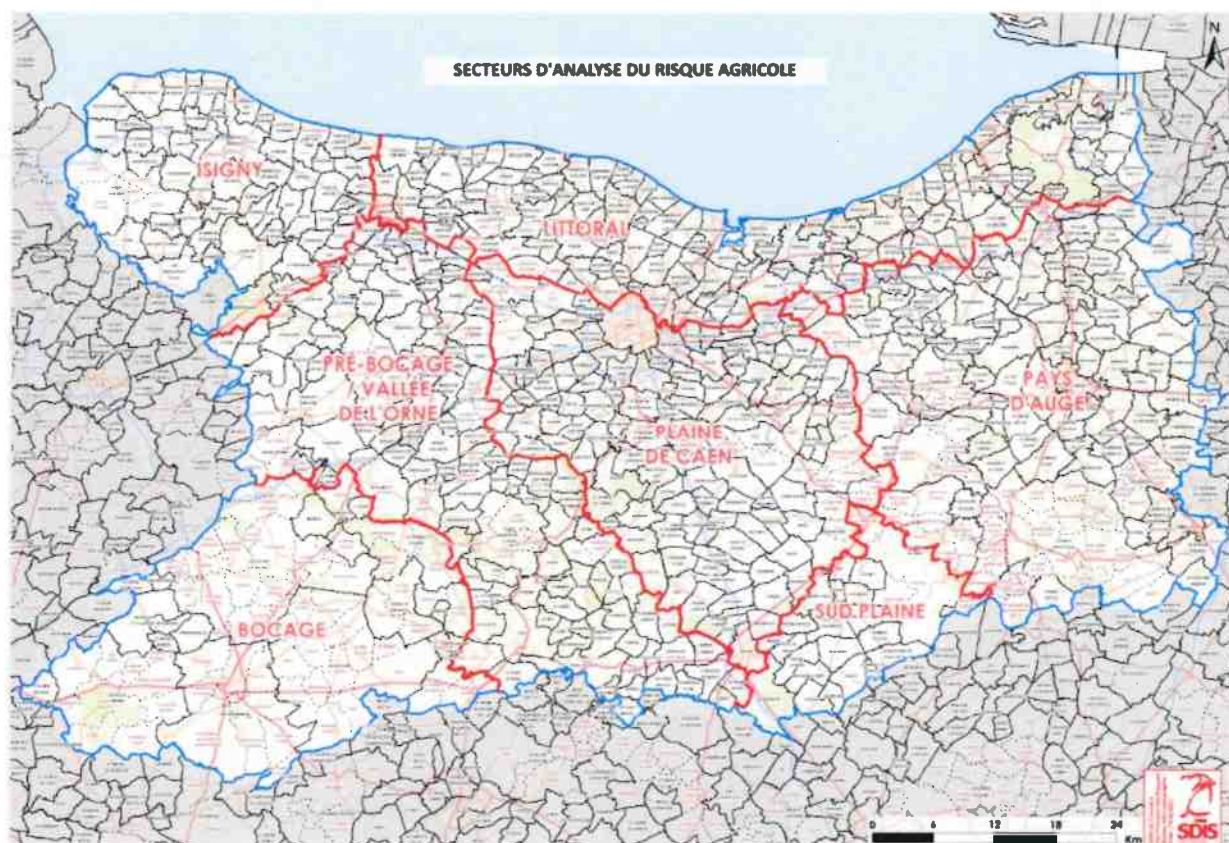
Fait à Caen, le 09/07/2026

Pour le préfet et par délégation,
le directeur de cabinet,



Yassine BOUZIANE

Annexe - Carte des secteurs d'analyse du risque agricole



Annexe 2 - Liste des communes de chaque secteur

Zone Culture	Communes & Nouvelles Communes
Isigny	Agy
Isigny	Asnières en Bessin
Isigny	Balleroy sur Drôme (NC)
Isigny	Barbeville
Isigny	Bernesq
Isigny	Blay
Isigny	Le Breuil en Bessin
Isigny	Bricqueville
Isigny	La Cambe
Isigny	Campigny
Isigny	Canchy
Isigny	Cardonville
Isigny	Cartigny l'Épinay
Isigny	Colleville sur Mer
Isigny	Colombières
Isigny	Commes
Isigny	Cottun
Isigny	Cricqueville en Bessin
Isigny	Crouay
Isigny	Cussy
Isigny	Deux Jumeaux
Isigny	Englesqueville la Percée
Isigny	Étréham
Isigny	La Folie
Isigny	Formigny La Bataille (NC)
Isigny	Géfosse Fontenay
Isigny	Grandcamp Maisy
Isigny	Isigny sur Mer (NC)
Isigny	Lison
Isigny	Le Molay Littry
Isigny	Longueville
Isigny	Maisons
Isigny	Mandeville en Bessin
Isigny	Monfréville
Isigny	Montfiquet
Isigny	Mosles
Isigny	Osmanville
Isigny	Port en Bessin Huppain
Isigny	Ranchy
Isigny	Rubercy
Isigny	St Germain du Pert
Isigny	Aure sur Mer (NC)
Isigny	St Laurent sur Mer
Isigny	St Marcouf
Isigny	Ste Marguerite d'Elle
Isigny	St Martin de Blagny
Isigny	St Pierre du Mont
Isigny	Saon
Isigny	Saonnet
Isigny	Sully

Littoral	St Vaast en Auge
Littoral	St Vigor le Grand
Littoral	Sallenelles
Littoral	Sommervieu
Littoral	Thaon
Littoral	Le Theil en Auge
Littoral	Touffréville
Littoral	Touques
Littoral	Tourgéville
Littoral	Tourville en Auge
Littoral	Tracy sur Mer
Littoral	Trouville sur Mer
Littoral	Varaville
Littoral	Vauville
Littoral	Vaux sur Aure
Littoral	Vaux sur Seulles
Littoral	Ver sur Mer
Littoral	Vienne en Bessin
Littoral	Vieux Bourg
Littoral	Villers sur Mer
Littoral	Villerville
Littoral	Villons les Buissons
Pays d'Auge	Angerville
Pays d'Auge	Annebault
Pays d'Auge	Les Authieux sur Calonne
Pays d'Auge	Auville
Pays d'Auge	Basseneville
Pays d'Auge	Beaumont en Auge
Pays d'Auge	Beuvillers
Pays d'Auge	Beuvron en Auge
Pays d'Auge	Blangy le Château
Pays d'Auge	La Boissière
Pays d'Auge	Bonnebosq
Pays d'Auge	Bonneville la Louvet
Pays d'Auge	Le Breuil en Auge
Pays d'Auge	Le Brévedent
Pays d'Auge	Cambremer (NC)
Pays d'Auge	Castillon en Auge
Pays d'Auge	Cernay
Pays d'Auge	Clarbec
Pays d'Auge	Coquainvilliers
Pays d'Auge	Cordebugle
Pays d'Auge	Courtonne la Meurdrac
Pays d'Auge	Courtonne les Deux Églises
Pays d'Auge	Cresseveuille
Pays d'Auge	Danestal
Pays d'Auge	Dozulé
Pays d'Auge	Drubec
Pays d'Auge	Beaufour Druval (NC)
Pays d'Auge	Fauguernon
Pays d'Auge	Le Faulq
Pays d'Auge	Fierville les Parcs
Pays d'Auge	Firfol
Pays d'Auge	La Folletière Abenon

Pays d'Auge	St Martin de Bienfaite la Cressonnière
Pays d'Auge	St Martin de la Lieue
Pays d'Auge	St Martin de Mailloc
Pays d'Auge	St Ouen le Pin
Pays d'Auge	St Philbert des Champs
Pays d'Auge	St Pierre des Ifs
Pays d'Auge	St Pierre en Auge (NC)
Pays d'Auge	Surville
Pays d'Auge	Le Torquesne
Pays d'Auge	Valsemé
Pays d'Auge	La Vespière Friardel (NC)
Pays d'Auge	Victot Pontfol
Sud Plaine	Barou en Auge
Sud Plaine	Beaumais
Sud Plaine	Bernières d'Ailly
Sud Plaine	Courcy
Sud Plaine	Crocly
Sud Plaine	Damblainville
Sud Plaine	Eraines
Sud Plaine	Fourches
Sud Plaine	Fresné la Mère
Sud Plaine	La Hoguette
Sud Plaine	Jort
Sud Plaine	Livarots Pays d'Auge (NC)
Sud Plaine	Louvagny
Sud Plaine	Le Marais la Chapelle (def 61)
Sud Plaine	Morteaux Coulibœuf
Sud Plaine	Les Moutiers en Auge (def 61)
Sud Plaine	Norrey en Auge
Sud Plaine	Pertheville Ners
Sud Plaine	St Pierre en Auge (NC)
Sud Plaine	Vicques
Sud Plaine	Vignats
Sud Plaine	Villy lez Falaise
Plaine de Caen	Valambray (NC)
Plaine de Caen	Amayé sur Orne
Plaine de Caen	Argences
Plaine de Caen	Aubigny
Plaine de Caen	Authie
Plaine de Caen	Avenay
Plaine de Caen	Banneville la Campagne
Plaine de Caen	Barbery
Plaine de Caen	Baron sur Odon
Plaine de Caen	Bellengreville
Plaine de Caen	Bons Tassilly
Plaine de Caen	Bougy
Plaine de Caen	Boulon
Plaine de Caen	Bourguébus
Plaine de Caen	Bretteville le Rabet
Plaine de Caen	Thue et Mue (NC)
Plaine de Caen	Bretteville sur Laize
Plaine de Caen	Bretteville sur Odon
Plaine de Caen	Le Bû sur Rouvres
Plaine de Caen	Caen

Pré-Bocage / Vallée de l'Orne
Pré-Bocage / Vallée de l'Orne
Pré-Bocage / Vallée de l'Orne
Pré-Bocage / Vallée de l'Orne

Villers Bocage
La Vilette
Villy Bocage
Pont d'Ouilly